

## Aux résidents des n°34, 36 et 38 cours St Anne

Affaire suivie par : Philippe HENNEQUIN Service Voies Publiques et Réseaux Tél : 03 69 99 56 45

Colmar, le 15 février 2017

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal, par délibération du 26 novembre 2016, a approuvé l'inscription de l'aménagement de la rue des Cloches au programme de travaux de voirie pour l'année 2017.

Je suis désormais en mesure de vous présenter le plan du projet, joint au présent courrier, qui prévoit notamment :

- la réfection totale de la voirie ;
- l'aménagement de 11 places de stationnement à durée limitée et de 1 place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite ;
- la création d'une zone de retournement ;
- l'agrandissement du site de conteneurs de tri, associé à une aire de stationnement dédiée ;
- la création d'un passage pour piétons ;
- la plantation d'arbres et d'arbustes ;
- la pose d'un nouvel éclairage public.

Le plan est également consultable sur le site internet de la Ville de Colmar (<a href="http://www.colmar.fr/reamenagement-voies-publiques-colmar">http://www.colmar.fr/reamenagement-voies-publiques-colmar</a>)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact avec M. HENNEQUIN (03 69 99 56 45), Chef du Service Voies Publiques et Réseaux.

Afin de réaliser un projet conforme à vos attentes, j'ai souhaité au préalable recueillir votre avis sur les aménagements proposés, ainsi que toutes observations que vous jugeriez utiles de porter à ma connaissance.

Vous disposez jusqu'au 3 mars 2017 des moyens suivants pour en faire part :

- par courrier adressé au service Voies Publiques et Réseaux ;
- par courriel adressé à voirie-reseaux@colmar.fr;
- en les déposant à la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Une permanence sera également assurée en Mairie (4<sup>ème</sup> étage – bureau 413) :

- **le jeudi 2 mars 2017** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ;
- **le vendredi 3 mars 2017** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Le projet d'aménagement définitif ne sera arrêté qu'à l'issue de cette période de concertation en y intégrant vos remarques, dans la limite du possible. Je ne manquerai pas de vous le communiquer.

Préalablement aux travaux de voirie, programmés cet été, je vous informe également que des travaux de réhabilitation des branchements d'eau potable seront réalisés par Colmar Agglomération.

Enfin, je vous précise que dans un délai de 3 ans à compter de la fin des travaux, aucune intervention sur la voirie publique ne sera autorisée par la Ville de Colmar (ouverture de la chaussée et/ou du trottoir pour branchement à un réseau par exemple), exception faite des cas d'urgence (fuite, conduite endommagée ou obstruée,...). Aussi, je vous invite à vous rapprocher des concessionnaires de réseaux si vous envisagez de tels travaux dans un futur proche.

Si vous êtes locataire ou copropriétaire de votre résidence, je vous serais reconnaissant de vouloir faire suivre cette information respectivement à votre propriétaire ou votre syndic.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire L'Adjoint Délégué

Jean Paul SISSLER

Copie pour information et observations éventuelles :

M. le Directeur du magasin MONOPRIX

M. le Directeur de POLE HABITAT

M. le Directeur du Collège Episcopal SAINT ANDRE

